



La lettre aux Thourisiens

Janvier 2024 – N° 157

Compte-rendu de conseil municipal

Séance du 26 janvier 2024

Avancement de grade des adjoints techniques principaux 2^{ème} classe

Le conseil valide l'avancement de 2 adjoints techniques au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en reconnaissance de leur professionnalisme.

Identification de Zones d'Accélération permettant de faciliter l'implantation d'installations terrestres de production d'Energies Renouvelables (ZAER)

Les projets d'énergies renouvelables (ENR) situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation à travers la possibilité d'intégration de zones d'accélération au sein des documents d'urbanisme avec la procédure de modification simplifiée.

Pour chaque commune, l'Etat a donc identifié des zones d'implantations de ces infrastructures (photovoltaïque sur toiture ou sur ombrières, méthanisation et éolien). Les communes doivent ensuite approuver, ou non, ces zones pour l'implantation des différents types de production. Le Préfet, sur avis du comité régional de l'Energie arrêtera la carte ainsi définie. Si les zones proposées par les communes ne sont pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux, les communes seront à nouveau sollicitées.

La commune doit recueillir l'avis du public sur les zones ainsi retenues et convie la population à une **réunion publique le jeudi 29 février à 19h30 en salle Pavie** pour la présentation de la démarche et des zones proposées sur la commune pour le développement des ENR. Les remarques des administrés seront collectées en mairie jusqu'au 16-03-2024.

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Le conseil missionne la (suite p 2)

Vœux de la municipalité

L'équipe municipale a accueilli plus d'une centaine de Thourisiens le dimanche 14 janvier en salle Pavie.

Monsieur le maire, Daniel Bordier, a entamé cette cérémonie des vœux en présentant les projets réalisés sur la commune en 2023 avec notamment l'avancement du lotissement Du Guesclin suite à la vente des 22 terrains et les travaux de réhabilitation de la phase 1 dans le centre bourg (logement, rue Joseph Lorée). Quelques conseillers et adjoints se sont également exprimés sur les projets menés par leurs commissions communications et culture, animations, environnement, fleurissement, voirie, scolaire et jeunesse, le CMJ, le CCAS, etc.

Comme chaque année, ce moment d'échange fut l'occasion de présenter les nouvelles familles installées sur la commune et les bébés nés en 2023, de remercier les bénévoles qui œuvrent sur la commune, les représentants du centre de secours de La Couyère et de récompenser les gagnants du concours des maisons fleuries 2023.

Du côté des finances, le rapport annuel a également été fait : la commune se porte toujours bien avec un taux d'endettement trois fois moins élevé que la moyenne nationale pour une commune de taille similaire.

Soirée spectacle

Ce samedi 20 janvier, la commune a de nouveau accueilli un spectacle de sketches des Décalés et de la Troup'Askaya. Près d'une cinquantaine de personnes s'est déplacée pour assister à cette soirée, bravant le froid glacial qui a sûrement été dissuasif pour certain. Beaucoup de rires encore une fois notamment lors de scènes où l'excentricité se mêle à l'exagération. La diversité de tableaux permet de capter l'attention de tous : les spectateurs ont découvert un médecin malhonnête, un président peu compétent, un duo pseudo-breton qui pousse la chansonnette, une revisite de l'émission « des chiffres et des lettres » ou encore une équipe médicale qui a le sens du rythme.

La buvette et la vente de gâteaux tenue par l'équipe municipale a permis de récolter la somme de 113 € au profit de l'association « Tous pour la vie - ensemble contre le cancer ». Merci à tous les participants et aux bénévoles pour l'organisation de cette soirée.



commission « Environnement » pour étudier la possibilité d'exonérer de la TFPB les constructions neuves satisfaisant un niveau de performance énergétique globale élevée (supérieure à la RE 2020) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Phase 1 : les menuiseries extérieures sont posées à l'exception de la baie (dimensions erronées), les planchers sont terminés. Les travaux d'isolation sont en cours.

Phase 2 : le 1^{er} appel d'offres a été infructueux sur 5 lots (terrassement - charpente - cloisons - menuiseries intérieures - chauffage/plomberie) et relancé pour une ouverture des plis le 12 février et un vote au conseil municipal du 23 février.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : attribution des marchés de Phase 2

Le conseil municipal suit les recommandations de la maîtrise d'œuvre et attribue les marchés suivants :

Lot 1 - Désamiantage : TNS Dépollution pour un montant de 16 816.92 € HT

Lot 4 - Ravalement : Lepage Constructions pour un montant de 54 752.74 € HT

Lot 6 - Couverture : Entreprise CORGNE pour un montant de 53 078.62 € HT

Lot 7 - Etanchéité : SOPREMA pour un montant de 20 268.24 € HT

Lot 8 - Serrurerie : SER AL FER pour un montant de 10 940.21 € HT

Lot 9 - Menuiseries extérieures : SER AL FER pour un montant de 61 451.64 € HT

Lot 12 - Carrelages : BARBOT pour un montant de 23 311.09 € HT

Lot 13 - Peintures : NOVOPAT pour un montant de 50 261.02 € HT

Lot 14 - Aménagements extérieurs : ALTHEA NOVA pour un montant de 12 883.52 € HT

Lot 16 - Electricité : ETB35 pour un montant de 35 034.00 € HT

Remise en état du préau de l'étang

Le conseil suit les recommandations de l'experte de Groupama et valide le devis de l'entreprise Corgne pour la remise en état du préau de l'étang pour un montant de 33 059.65 €. La commune sera indemnisée à hauteur de 44 271.44 € pour la remise en état complète incluant les travaux d'électricité et le remplacement des rideaux.

Commission Environnement

Passage en LED de l'éclairage public : la convention pour le passage en LED de l'éclairage public est signée avec le SDE35 depuis fin décembre. Les travaux devraient pouvoir avoir lieu au 1^{er} semestre 2024. Le coût total de l'opération est de 64 935.00 € avec un reste à charge pour la commune de 17 532.45 €.

Tri à la source des Bio déchets : le SMICTOM doit proposer à partir du 1^{er} janvier 2024 à tous les administrés une solution de tri pour ses biodéchets. La commission propose d'appuyer l'installation de composteurs individuels et de mettre en place des composteurs collectifs sur la place Pierre et Marie Curie pour les riverains du centre bourg ne disposant pas de jardin.

Création de l'association Martign'Haies : cette association œuvre pour l'entretien et la valorisation des haies bocagères du territoire en lien avec le réseau de chaufferies bois de RAFCo.

L'association est active sur la commune de Martigné-Ferchaud, et pourrait ensuite étendre ses actions aux autres communes du territoire.

Eco mégot : une entreprise collecte les mégots pour les dépolluer et les utiliser dans une filière de réemploi. Un devis a été demandé pour l'éventuelle mise en place d'une borne sur la commune.

Demande de subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police

Dans le cadre de l'aménagement de la chicane sur la rue Saint-Liffard, le conseil municipal sollicite une subvention au titre du programme de répartition des amendes de police (dotation 2023 - programme 2024).

Elagage des arbres des lotissements

Le conseil valide le devis proposé par l'entreprise JH Paysage pour une somme de 2 780.40 € TTC.

Aménagement du jardin de la salle Auguste Pavie

Le conseil valide l'achat des fournitures pour l'aménagement du jardin de la salle Pavie proposé par la commission « Fleurissement ».

Instruction des demandes de publicité

Le conseil accepte la convention proposée par le SUPV pour l'instruction des demandes d'autorisation de publicité.

Vente d'une portion de la voie communale N° 106 dite de la Pilais

Suite à la demande des propriétaires riverains, le conseil valide la vente d'une portion de la voie communale N° 106 qui dessert la parcelle YA0025 en reliant l'angle sud Est du bâtiment principal à l'angle du fossé communal pour une surface d'environ 100m². Les frais de bornage et de notaire restent à la charge de l'acheteur.

Fermeture de classe

Le conseil s'oppose à une éventuelle fermeture de classe annoncée par l'inspection académique à la rentrée 2024 pour conserver les conditions d'enseignement actuelles, propices à la réussite scolaire de nos élèves.

Approbation des statuts modifiés de Roche aux Fées Communauté : prise de compétence sports et mise en conformité des statuts

Dans le cadre de l'arrêt des activités de l'Office des sports, RAFCo prend la compétence sports. Elle met également en conformité ses statuts avec ses nouvelles missions liées au tourisme sur le site du château de Marcillé-Robert.

Convention de partenariat pour l'accueil des manifestations de la saison culturelle de RAFCo

Dans le cadre de la saison culturelle de RAFCo, des ateliers et un spectacle sont proposés à destination des scolaires par la Compagnie « Plaine de Joie » en partenariat avec l'Amicale laïque de Janzé - section « Vents de Cirque ». Le conseil accepte la convention proposée par RAFCo.

Infos diverses

Le maraîcher exposant actuellement au marché hebdomadaire souhaite arrêter sa vente. Un autre producteur de légumes est recherché.

Les membres non élus du CCAS qui ont quitté leurs fonctions ont été remplacés.

Agenda

Jeudi 29 février de 14 h à 17 h : tournoi intercommunal de Just Dance sur Nintendo Switch. Médiathèque

Mercredi 6 mars de 14 h à 17 h : tournoi de "Mario Kart" sur Nintendo Switch. Médiathèque

Jeudi 7 mars de 14 h à 16 h : mini-ciné. Médiathèque

Samedi 23 mars : spectacle de chants marins « L'Air Haleur ». Salle Auguste Pavie

Samedi 30 mars : visionnage du film « Trans'Australie » et dédicaces avec Mr Georgelin

Dimanche 9 juin : élections européennes

Dimanche 15 septembre : randonnée vélo-piétons

Ecole Pablo Picasso

Concours des Petits champions de la lecture

Le 16 janvier a eu lieu la 1^{ère} manche du concours des Petits champions de la lecture sur l'école Pablo Picasso. Tous les élèves de CM1 et CM2 devaient lire pendant 3 minutes un extrait d'un livre choisi par eux devant un jury de 4 personnes. 2 élèves de CM1 et 2 élèves de CM2 ont eu la chance d'être élus : bravo à Titouan (CM2), Joséphine (CM2), Lily (CM1) et Mathis (CM1) !

La seconde manche afin d'élire les représentants de l'école, a eu lieu le 18 janvier à la médiathèque de Thourie en présence des familles d'élèves. Les 4 gagnants de la première manche ont pu faire leurs preuves devant un jury composé de 5 personnes.

Les deux gagnants sont Titouan Renault et Joséphine Puig. Ils sont à présent chargés de représenter leur école lors de la finale départementale qui aura lieu dans quelques semaines. Bravo à eux et nous sommes de tout cœur avec eux pour la suite de ce concours !



Association des parents d'élèves

L'APE propose pour le dimanche 18 février 2024 une action « petit déjeuner » : baguettes, viennoiseries, brioches et confitures à venir récupérer à la salle Auguste Pavie. Voir bon de commande ci-joint.

Club du Bon Accueil

Le 24 janvier dernier, le Club du Bon Accueil a fêté les rois en présence de 80 personnes. Au programme de l'après-midi : bilan financier de l'association, vote du tiers sortant, dégustation de galette et belote. Le prochain rendez-vous est donné pour la chandeleur, en février, avec une dégustation de crêpes. L'association compte à présent 106 adhérents.

Information et inscription auprès de la présidente au 06.77.97.49.40.



Haie, arbres, arbustes, ... en bordure de parcelle : rappel des règles de plantation et d'entretien

Les plantations de haies bocagères et ornementales sont soumises à certaines règles de distance et de hauteur à respecter vis à vis de la voie publique : si les végétaux font plus de 2 mètres de haut, ils doivent être plantés à plus de 2 mètres de votre limite de propriété ; si les végétaux ont une hauteur inférieure ou égale à 2 mètres, ils peuvent être plantés sans limite.

Dans tous les cas leur entretien est indispensable : rien de doit dépasser sur le territoire communal.

Nous invitons donc chacun et chacune à effectuer les travaux de taille nécessaires afin de respecter cette réglementation.

La dynamique des Jardiniers Brétiliens

Depuis sa création en 2014, l'association des Jardiniers Brétiliens se développe. Dans la dynamique d'un jardinage au naturel sans utilisation de pesticides et de produits chimiques, elle conduit les adhérents aux méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement.

Comme l'affirme le Président, Bernard Guérif « La sélection des produits distribués et la façon de les utiliser sont des gages de production de produits sains ».

En effet, l'association sélectionne depuis plusieurs années, sur son catalogue, des graines et plants qui ont été testés par les jardiniers. Les périodes de semis permettent aussi de tirer le meilleur profit des produits.

L'association accompagne les adhérents dans de nombreuses formations. La taille souvent complexe des fruitiers, apporte les résultats attendus ; production, amélioration du développement, meilleure résistance aux maladies. Les tailles d'hiver ou d'été sont proposées. Les conseils sur les travaux saisonniers au jardin potager ou d'agrément donnent aux adhérents une meilleure connaissance pour adapter et développer leur jardin. Les formations pour les soins avec des méthodes naturelles rassurent les jardinières et jardiniers convaincus que la terre et la nature doivent apporter des produits sains pour notre nourriture.

Au travers de foires, de salons, des forums, d'activités régulières, l'association se fait connaître et apporte son message pour un retour moderne à la culture de nos petits espaces qui peuvent être productifs et améliorer la biodiversité.

Les animateurs et formateurs sont répartis sur le département, ils assurent la liaison avec les adhérents, ils rassemblent et font la distribution des commandes de graines, de plants, de terreaux, des produits d'amendement et les différents petits outils.

Le site internet des Jardiniers Brétiliens permet une diffusion plus large pour toutes les activités, la connaissance de l'association et les contacts pour les adhésions.



<https://www.jardiniersbretiliens.fr/>

CLASSES 3 et 4

Les personnes désireuses de participer à l'organisation des classes 3 et 4 sont conviées à une réunion le dimanche 25 février 2024 à 10 h 30 à la salle des associations.

libe||ule

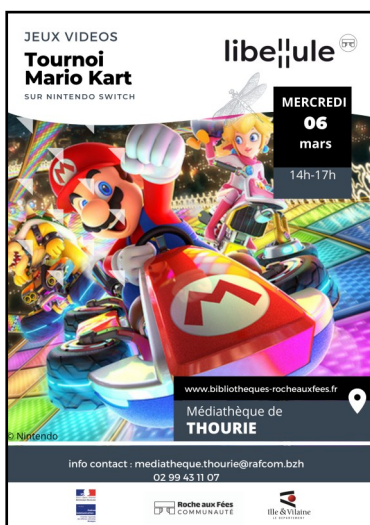
Réseau des médiathèques
Roche aux Fées Communauté

Au programme ces prochaines semaines

Jeudi 29 février de 14 h à 17 h : tournoi intercommunal de Just Dance sur Nintendo Switch

Mercredi 6 mars de 14 h à 17 h : tournoi de "Mario Kart" sur Nintendo Switch

Jeudi 7 mars de 14 h à 16 h : mini-ciné



CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC de la Roche aux Fées accompagne les personnes âgées de 60 ans et plus, les personnes en situation de handicap et leurs proches. Nous informons, orientons, conseillons et accompagnons le public dans ses démarches administratives, notamment en lien avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les dossiers d'aides financières pour la mise en place d'aides à domicile, les dossiers d'inscriptions en établissements.

Le CLIC reçoit sur rendez-vous au 3 rue du Docteur Emmanuel Pontais à La Guerche de Bretagne du lundi au vendredi.

Cependant, des permanences, également sur rendez-vous, sont proposées sur les communes de Retiers, Janzé et Martigné-Ferchaud. Quelques modifications ont été apportées sur ces temps de permanences.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le CLIC reçoit sur :

Martigné-Ferchaud : permanence le 4^{ème} mardi du mois de 14 h 00 à 17 h 00 au sein de l'EHPAD Résidence des Lorettes, 2 Parvis Louis Pasteur (bureau installé dans le studio des familles),

Retiers : permanence le 1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de Retiers,

Janzé : permanence tous les mercredis (9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 17 h 00) aux Halles de Janzé.

Nouveau service sur la commune

Aide Ménagère

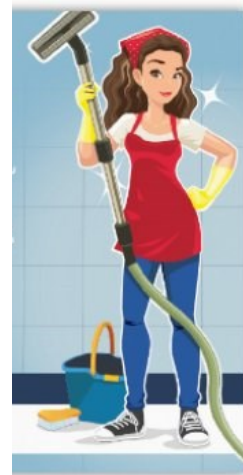
Vous recherchez de l'aide pour votre ménage ou votre repassage ?

Vous souhaitez vous libérer du temps pour profiter de vos enfants, ou prendre tout simplement du temps pour vous ?

Andréa est là pour vous !

06.09.94.25.92

andrea.bujon@sfr.fr



Transport scolaire BreizhGo

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public BreizhGo qu'elle organise. Depuis le mois de janvier, elle dote progressivement d'une carte les 100 000 élèves qu'elle transporte chaque jour sur ses lignes et circuits scolaires.

Une première phase importante de déploiement sera réalisée dans les prochaines semaines auprès de l'ensemble des élèves empruntant les circuits dédiés uniquement aux scolaires. Puis, à l'instar de ce qui est fait en Ille-et-Vilaine, la carte KorriGo viendra équiper les cars des lignes interurbaines du réseau BreizhGo dans les mois à venir.

Valable sept ans, la carte KorriGo va permettre à chaque enfant transporté de pouvoir charger sur ce support unique plusieurs titres de transport à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres de 11 grands réseaux en Bretagne comme par exemple le réseau des TER BreizhGo, le réseau STAR de Rennes Métropole, le réseau SURF de Fougères Agglomération ou le réseau MAT de Saint-Malo Agglomération.

Il est également possible de charger sur la carte KorriGo l'accès à certains services tels que des bibliothèques, des piscines ou encore des abris vélos sécurisés aux abords des gares.

Dès la réception de la carte KorriGo, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo doit valider sa carte à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour.

La Région rappelle aux élèves l'obligation de valider pour être en règle.

Afin d'accompagner les familles, La Région a créé une page dédiée sur BreizhGo.bzh leur permettant de trouver les informations nécessaires sur la carte KorriGo. Les conseillers de la centrale d'appel sont également à leur écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au 02.99.300.300 (prix d'un appel local).

